

TARIFS TTC APPLICABLES AU 13 JANVIER 2025 – TVA à 20%

Honoraires d'agence à la charge du vendeur ou de l'acquéreur conformément au mandat :

TOUS TYPES DE BIENS À L'EXCEPTION DES TERRAINS

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
1€ à 35 000€	4 000€
35 001€ à 50 000€	5 000€
50 001€ à 100 000€	8%
100 001€ à 141 000€	7.5%
141 001€ à 200 000€	7%
200 001€ à 300 000€	6%
300 001€ à 600 000€	5%
600 001€ à 800 000€	4.5%
800 001€ et +	4%

Minimum encaissable par l'agence soit 4 000€ TTC

TARIFS TTC APPLICABLES POUR LES TERRAINS

Prix de vente	Honoraires TTC
1 à 45 000€	4 000€
45 001€ à 75 000€	5 000€
75 001€ à 85 000€	6 000€
100 000€ et au-delà	6%

Minimum encaissable par l'agence soit 4 000€ TTC

En cas de délégation de mandat (inter-cabinet), les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du mandat initial